COMMUNE DE HAGONDANGE

place JEAN BURGER

57300 HAGONDANGE

MAIRIE DE HAGONDANGE

Marché public de travaux

REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL :
POUR LA SOCIETE DE MUSIQUE : « L'AVENIR »
Situé : 7 rue des forgerons à HAGONDANGE

Règlement de consultation

Date limite de réception des offres :

Lundi 17 octobre 2016 à 12 heures 00

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation
Article 2 - Conditions de la consultation
2.1 - Maîtrise d'ouvrage
2.2 - Etendue de la consultation
2.3 - Justification de la procédure
2.4 - Limitation du nombre de candidats
2.5 - Organisation de la consultation
2.5.1. Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché
2.5.2. Dossier de consultation
2.6 - Maîtrise d'œuvre
2.7 - Contrôle technique
2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé
2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché
2.9.1. Décomposition en tranches
2.9.2. Forme du marché
2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
2.11 - Variantes
2.12 - Délai d'exécution
2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation
2.14 - Délai de validité des offres
2.15 - Garantie relative à la propriété industrielle ou commerciale
2.16 - Durée du marché
2.17 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau
2.18 - Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail
2.19 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement
2.20 - Marchés réservés
2.21 - Mode de règlement
Article 3 - Présentation des offres
Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres
Article 5 - Examen des offres et attribution du marché
5.1 Critères d'attribution
5.2 - Négociations
5.3 - Attribution du marché
Article 6 - Renseignements complémentaires

Article 1 - Objet de la consultation

Cette présente procédure adaptée fait suite à une consultation réalisée courant août 2016 classée sans suite, en raison de modifications apportées au programme concerne les travaux ou les ouvrages suivants :

REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL :
POUR LA SOCIETE DE MUSIQUE : « L' AVENIR »

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

Situé : 7 rue des forgerons à HAGONDANGE 57300

Date envisagée pour le début des travaux **: 1ère quinzaine de novembre 2016**

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

Au sens de l'article 2 du C.C.A.G., le pouvoir adjudicateur est le maître de l'ouvrage pour le compte duquel les travaux sont exécutés. Le représentant du pouvoir adjudicateur est le représentant du maître d'ouvrage dûment habilité par ce dernier à l'engager dans le cadre du marché et à le représenter dans l'exécution du marché.

Le maître de l'ouvrage est : **COMMUNE DE HAGONDANGE**

La personne signataire du marché est : **M. le Maire de la Commune de HAGONDANGE : JC MAHLER**

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

Monsieur le Maire de HAGONDANGE
place JEAN BURGER 57300 HAGONDANGE

N° de téléphone : 03 87 71 50 10 N° de télécopie : 03 87 72 18 36

2.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation ouverte est organisée par un Pouvoir Adjudicateur selon une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

2.3 - Justification de la procédure

Sans objet.

2.4 - Limitation du nombre de candidats

Sans objet

2.5 - Organisation de la consultation

2.5.1. Décomposition en tranches et en lots - Forme du mrché

2.5.1.1- Tranches et Lots

Les travaux font l'objet d' une Tranche ferme

Les travaux sont répartis par lots définis comme suit :

lot N° 1	**GO – Carrelages**
lot N° 2	**PLÂTRERIE – ISOLATION - FAUX PLAFONDS**
lot N° 3	**MENUISEXTER ALU**
lot N° 4	**MENUIS.INTER**
lot N° 5	**PLOMB. SANIT. VENTIL**
lot N° 6	**ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE**
lot N° 7	**SOLS SOUPLES**
lot N° 8	**PEINTURE**

2.5.1.2 - Forme du marché

Marché à tranche ferme par un Pouvoir Adjudicateur.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les travaux se dérouleront en 1 seule phase définie comme suit :

REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL :
POUR LA SOCIETE DE MUSIQUE : « L' AVENIR »

Phase A : **Tranche Ferme**

2.5.1. Dossier de consultation

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- ◊ règlement de consultation ;
- ◊ acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles ;
- ◊ cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes éventuelles (avec la mention acceptée sans modification) ;
- ◊ cahiers des clauses Techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes éventuelles (avec la mention acceptée sans modification) ;
- ◊ cadre de décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.) dûment complété avec le devis descriptif et estimatif détaillé comportant toutes les indications permettant d' apprécier les propositions de prix ;
- ◊ Le PGC complété et signé
- ◊ MEMOIRE TECHNIQUE comprenant les déclarations décrites en : DT/1
- ◊ Pièces graphiques et plans numérotés plans architecte
- ◊ Etude de sol **(sans objet , travaux non fondés)**

2.6 - Maîtrise d'œuvre

Le maître de l'ouvrage n'est pas assisté par un conducteur d'opération.

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

COLUSSO Silvano - Architecte D.P.L.G.
Tél 03.87.72.00.05 fax : 03.87.72.04.65
Email : colusso.architecte@wanadoo.fr

représenté(e) par Monsieur Silvano COLUSSO

2.7 - Contrôle technique

L'opération à réaliser est soumise au contrôle technique prévu par la loi du 4 janvier 1978 relative à l'assurance construction.

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE METZ

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont les suivantes :

- Controle de base – L, LE, SEI , Hand , Hand CO

2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n° 93.1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est organisée dans le cadre de la présente opération.

La mission de coordination, assurée pendant les phases conception et réalisation des travaux, sera confiée à un prestataire .

APAVE METZ

2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché

2.9.1. Décomposition en tranches

Les travaux comportent une tranche ferme et sont répartis en : **8 lots** définis à l'article 1 du C.C.A.P..

Chacun des lots sera attribué par marchés séparés.

Chaque candidat est autorisé à présenter une offre pour plusieurs lots.

Plusieurs lots pourront être confiés au même candidat.

Les candidats feront une offre de prix distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

Ils ne sont pas autorisés à présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

La même entreprise peut présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- ◊ en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- ◊ en qualité de membre de plusieurs groupements.

2.9.2. Forme du marché

Marché à tranche ferme.

Les travaux se dérouleront en 1 phase distincte définies comme suit :

- ◊ 1 phase : **Tranche Ferme**

2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Les candidats n'ont pas à apporter de complément ni de modifications au Cahier des Clauses Techniques Particulières (Tous corps d'état).

Dans tous les cas où un matériau ou bien un produit est défini dans le C.C.T.P. par une marque, l'Entrepreneur aura la possibilité de proposer un autre produit sous réserve que celui-ci soit équivalent techniquement . Sous peine de non-conformité de l'offre, le C.D.P.G.F. doit être impérativement complété, poste par poste compris les prix demandés pour mémoire (PM) . Les candidats n'ont pas à apporter de compléments ni de modifications au C.D.P.G.F.

2.11 – Variantes

Les candidats pourront proposer des variantes. Ils devront dans tous les cas répondre à l'offre de base et compléter l'acte d'engagement en conséquence.

2.12 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est fixé au C.C.A.P. et à l'article 3 du cadre d'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

Le calendrier prévisionnel d'exécution, lot par lot, prévu à l'article 4.1.1 du cahier des clauses administratives particulières est joint en annexe au dossier de consultation.

2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet

2.14 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé **à 120 jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.15 - Garantie relative à la propriété industrielle ou commerciale

Sans objet.

2.16 - Durée du marché

10 semaines dont une semaine de preparation.

2.17- Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Ils devront faire l'objet d'un avis technique établi par le C.S.T.B.

2.18- Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

Suivant remarques et préconisations du Coordonnateur S.P.S.

2.19- Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

2.20. Marchés réservés

Sans objet.

2.21 - Mode de règlement

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Article 3 - Présentation des offres

Les dossiers de consultation des entreprises pourront êtres retirés chez le reprographe : Support papier ou CDRom :

ECRITECH
5 rue Dreyfus Dupont
ZI des Deux Fontaines
57000 Metz

Tel : 03 87 31 42 03
Fax: 03 87 31 74 00

Téléchargement sur la plateforme de dématérialisation : **www.depoz.fr**

Il peut également être téléchargé sur le site internet de la ville **de Hagondange: www.ville-hagondange.fr (rubrique des marchés publics)**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

♦ **A -** Justifications à produire prévues à l'article 48 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ; le candidat devra en particulier fournir :

- **Justifications à produire quant à la situation juridique**

◊ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, :

∇ Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :

∗ le nom et l'adresse du candidat ;

∗ éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s) ;

∗ si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;

∗ document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

◊ Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2)

◊ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

◊ Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

◊ Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail.

◊ Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières

- **Justifications à produire quant à la capacité économique et financière**

◊ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

◊ Les certificats le cas échéant établis par les organismes chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures ou services aux spécifications ou aux normes

◊ Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années

◊ La présentation d'une liste des travaux équivalents en cours d'exécution ou exécutés depuis ces 5 dernières années , indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé

(DT/1) **MEMOIRE technique** joint à son offre avec les déclarations suivantes :

1 - Une description des moyens techniques mis en oeuvre pour les études et la réalisation des travaux pour ce chantier.

2 - Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon précise la durée des différentes étapes et phases de chantier optimisées.

3 - Le planning Global et détaillé avec la durée optimisée des taches pour tous les ouvrages à réaliser , démolitions études ,délais des fournitures , délais de fabrication , pose …pour tous les matériaux , profils, vitrages, principes constructifs particulières , neutralisations pour le levage , articulations etc… avec l'effectif consacré.

4 - Les Fiches techniques des produits et des systemes

5 - Mentionnera **les techniciens** et **les bureaux d'études attachés à cette opération** , les organismes techniques dont le candidat disposera pour l'exécution de ces travaux.

6- Une déclaration indiquant , l'outillage , le matériel et l'équipement technique dont le candidat attachera pour l'exécution de ces travaux. **(levage , grue , centrale , échafaudages etc…)**

♦ **C -** Un projet de marché comprenant :

Le dossier comprend les pièces suivantes :

◊ acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles ;

- ◊ Le candidat ou groupement de candidatures sont habilités à sous traiter une partie des opérations, la liste des sous traitants, leurs références les opérations sous traitées avec leur montant devront être jointe à l'offre.
- ◊ cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes éventuelles (avec la mention acceptée sans modification) ;
- ◊ cahier des clauses Techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes éventuelles (avec la mention acceptée sans modification) ;
- ◊ cadre de décomposition du prix global forfaitaire (C.D.P.G.F.) dûment complété avec le devis descriptif et estimatif détaillé comportant toutes les indications permettant d' apprécier les propositions de prix ;
- ◊ Le PGC complété et signé
- ◊ Le dossier : **MEMOIRE TECHNIQUE** comprenant les déclarations décrites ci-dessus en particulièrement le point **(DT/1)** ***signé par l'entrepreneur.***

NOTA : Les candidats qui présentent une offre pour plusieurs lots ont la possibilité de produire :

- ♦ une seule fois :
  - les justifications et la déclaration visées au A ci-dessus ;
- ♦ Pour chaque lot considéré isolément :
  - le projet de marché visé au C ci-dessus ;
  - le technique visé au C ci-dessus ;

Variantes :

Les candidats pourront proposer des variantes. Ils devront dans tous les cas répondre à l'offre de base et compléter l'acte d'engagement en conséquence.

Options :

L'entrepreneur devra répondre obligatoirement aux options.

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou remises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

REMISE DES OFFRES

Adresse : Mairie de HAGONDANGE place Jean BURGER 57300 HAGONDANGE

Les offres peuvent être acheminées dans les conditions suivantes :

Support papier – CDRom - ou via la plate forme

- ♦ transmission par voie électronique : **www.depoz.fr**
- ♦ présentées sur support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.
- ♦ La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Date de remise des OFFRES :

LUNDI 17 OCTOBRE 2016 à 12 HEURES 00

Le pli contenant la candidature et l'offre porte le nom du candidat et l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de HAGONDANGE
place Jean BURGER 57300 HAGONDANGE

et la mention suivante :

Proposition pour :

REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL :
POUR LA SOCIETE DE MUSIQUE : « L' AVENIR »
Situé : 7 rue des forgerons à HAGONDANGE

- LOT N°**…** « NE PAS OUVRIR avant la séance »

Les documents relatifs à la candidature comprennent :

- Les justifications à produire prévues à l'article 3 A et 3 C ci dessus.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Article 5 - Examen des offres et attribution du marché

5.1 - Critères d'attribution

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 48, 49 et suivants du décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 3 ci-dessus et aux articles 54 et 55 ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

A) La valeur technique : 40 %
Elle sera appréciée notamment à la vue **du MEMOIRE TECHNIQUE** remis par l'entreprise qui comprendra sa méthodologie et les déclarations du point **: DT/1 de 1 à 6**

B) le prix des prestations : 60% indiqué dans l'acte d'engagement

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et / ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.
Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.
Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
Le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidatss ayant remis les propositions les plus intéressantes.

5.2 – Négociations

Une phase de négociation pourrait s'ouvrir avec les trois candidats les mieux classés.
Dans le cas où le nombre d'entreprises soumissionnaires serait inférieur à trois, la négociation s'effectuerait avec le ou les candidats ayant soumissionné et dont l'offre n'a pas été considérée comme irrégulière, inappropriée ou inacceptable.
Cette phase de négociation, respectueuse des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures donnera lieu à un compte rendu écrit des discussions.
A l'issu de la négociation, le marché sera attribué au candidat le mieux disant en fonction des critères énoncés à l'article 8 du présent règlement.

5.3 - Attribution du marché

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande du maître d'ouvrage les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus à l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le maître d'ouvrage, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : **Monsieur le Maire de la commune de HAGONDANGE place JEAN BURGER 57300 HAGONDANGE**

Une réponse sera alors adressée 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats désirant se rendre sur place devront s'adresser à :

- **Mairie de HAGONDANGE : SERVICES TECHNIQUES**
N° de téléphone : 03 87 71 50 10 N° de télécopie : 03 87 72 18 36

Pour le projet :
- **M Colusso Silvano ARCHITECTE DPLG** 67 rue de la Gare 57300 Hagondange
  N° de téléphone : 03 87 72 00 05 & 06 22 05 32 85
  Email : colusso.architecte@wanadoo.fr